

Paris, le 30 juin 2015

### **Bilan des premières « rencontres condamnés – victimes » (RCV), organisées par notre Service Régional de Justice Restaurative**

L'APCARS vient de clore avec succès son premier cycle de « rencontres condamnés-victimes » au cours duquel 3 auteurs et 3 victimes de violences volontaires, qui ne se connaissaient pas, ont pu longuement échanger à cinq reprises, du 3 mars au 26 mai 2015.

#### **Rappel du contexte**

Dans un cadre où la justice pénale a pour missions d'analyser des faits, dire le droit, prononcer et mettre à exécution une sanction, il apparaît que les auteurs comme les victimes d'infractions manquent parfois d'espace de parole pour réellement s'exprimer et dialoguer ensemble.

Pour ces personnes, beaucoup de questions resteront donc en suspens. Pourquoi moi ? Pourquoi l'auteur n'a-t-il pas exprimé de regrets devant le tribunal ? Comment surmonter ma peur de retourner sur le lieu de l'agression ? En tant qu'auteur, comment puis-je réparer mon erreur ? Pourquoi la victime n'arrive-t-elle pas à s'en sortir ?...

Si la plupart des victimes et des auteurs décident de « tourner la page », d'autres expriment le besoin de poser des mots sur ce qu'ils ont vécu et ainsi d'être écoutés.

La justice restaurative s'inscrit dans un processus dynamique dont l'objectif est la recherche de l'instauration d'un dialogue respectueux entre auteurs et victimes d'infractions pénales, où la confidentialité et la sécurité sont garanties. Elle participe à une prise de conscience des répercussions d'une infraction et tend à favoriser la réparation et la reconstruction de chacun.

Ayant observé l'essor que prenait la justice restaurative à l'étranger, notamment au Canada mais aussi en Belgique, l'APCARS s'est engagée dès 2013 à en importer les bonnes pratiques sur notre territoire. A ce titre, elle a établi un partenariat scientifique avec l'Institut Français pour la Justice Restaurative ([www.justicerestaurative.org](http://www.justicerestaurative.org)), présidé par le professeur Robert Cario.

Le service régional de justice restaurative de l'APCARS s'ouvre en juin 2014 et mobilise deux juristes spécialisés dans ce domaine.

Le 15 août 2014, la loi n°2014-896 relative à l'individualisation des peines et renforçant l'efficacité des sanctions pénales vient officialiser la justice restaurative en France.

La Chancellerie devient alors le principal partenaire du service de justice restaurative de l'APCARS et suivra très attentivement ses expérimentations.

Une convention est signée le 1<sup>er</sup> octobre 2014, entre l'APCARS, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Val d'Oise (SPIP 95) et l'Ecole Nationale de l'Administration Pénitentiaire (ENAP) afin d'organiser un cycle de « rencontres condamnés – victimes » (RCV) à Paris. Une première en France.

Pour des raisons de confidentialité (condition indispensable en justice restaurative), le bilan de ces premières rencontres respectera l'intimité et l'anonymat des participants.

### **La préparation des participants, une phase indispensable à la réussite de la justice restaurative**

Il s'agit d'une phase cruciale de toute mesure de justice restaurative qui démontre que tout auteur ou victime ne peut y accéder. Les victimes ne doivent pas, par exemple, être animées par une volonté de vengeance et les auteurs doivent reconnaître les faits pour lesquels ils ont été condamnés.

De même, les RCV ne sont pas un lieu thérapeutique.

Les auteurs ou victimes intéressés sont individuellement et préalablement rencontrés trois fois par les coordinateurs de l'APCARS afin de s'assurer de leur adhésion et leur bonne compréhension de la justice restaurative.

Ainsi, pour ces premières RCV en France, sur 17 auteurs qui avaient été orientés par le SPIP du Val d'Oise, 3 finiront par participer aux rencontres.

De même, sur 67 victimes, 3 accéderont à nos RCV.

Une ultime réunion de préparation d'une part entre auteurs et d'autre part entre victimes est organisée en présence des animateurs, des représentants de la société civile et du psychologue.

### **Les profils des 3 auteurs et 3 victimes**

Les RCV organisées par l'APCARS et le SPIP du Val d'Oise ont rassemblé :

- 3 hommes condamnés pour des violences volontaires ou des braquages (peines de 1 à 10 ans), suivis par le SPIP du Val d'Oise sous le régime du sursis mise à l'épreuve. Tous avaient un parcours émaillé de violences ;
- 3 hommes victimes pouvant présenter un préjudice important suite à des faits de violence, ont été orientés par le bureau d'aide aux victimes de Créteil (les faits remontaient à plusieurs années en arrière).

### **Le dispositif des « rencontres condamnés – victimes » en question**

Outre 3 auteurs et 3 victimes, les rencontres ont mobilisé durant les rencontres :

- 2 animateurs (un de l'APCARS, un du SPIP du Val d'Oise), professionnels spécialement formés par l'INAVEM<sup>1</sup> à l'animation de RCV
- 2 représentants de la société civile, bénévoles et également formés par l'INAVEM

En dehors du temps des rencontres, d'autres professionnels sont intervenus indirectement :

- 1 psychologue, auquel les auteurs et victimes pouvaient avoir accès entre deux rencontres
- 1 superviseur (M. Paul MBanzoulou, directeur de la recherche à l'ENAP)
- 1 évaluateur (M. Benjamin Sayous, directeur de l'IFJR)

Les rencontres proprement dites se sont tenues à 4 reprises durant 3 heures à un rythme hebdomadaire au mois de mars 2015, dans des locaux mis à disposition par la Mairie de Paris.

Les deux animateurs ont eu pour rôle de garantir un cadre respectueux et équitable en terme de temps de parole, sans toutefois s'immiscer dans les propos tenus par les participants.

---

<sup>1</sup> Institut National d'Aide aux Victimes et de Médiation, fédération à laquelle adhère l'APCARS

Les deux représentants de la société civile avaient, quant à eux, comme mission d'alimenter et relancer les échanges en apportant un point de vue extérieur.

A l'issue de chaque rencontre, un débriefing de 15 à 30 minutes avec chacun des groupes distincts, victimes et auteurs, a été réalisé pour revenir, à chaud, sur la rencontre.

Enfin, deux mois après la 4ème RCV, une rencontre-bilan de 2 heures s'est tenue pour permettre aux participants de faire le point, avec du recul, sur leur participation et l'impact de ses rencontres. Cela a permis également de clôturer la démarche personnelle engagée par chacun.

### **Quels premiers enseignements tire-t-on de ces RCV ?**

Parmi les interrogations exprimées par les auteurs et les victimes: pourquoi et comment devient-on auteur / victime ? Pourquoi la victimisation perdure longtemps après les faits ? Quelles ont été les répercussions de l'infraction subie ou commise notamment au regard de l'autorité judiciaire, pénitentiaire, l'employeur, la famille etc. ?

Durant la phase de préparation, les victimes ont toutes exprimé le sentiment d'un manque de reconnaissance et une volonté de poser enfin des mots sur leur infraction et ses répercussions personnelles.

Lors des rencontres et par précaution, il était prévu un accueil distinct auteurs et victimes mais dès la 2<sup>nd</sup>e rencontre, tous les participants ont demandé un accueil commun, moins stigmatisant. Le départ différé des auteurs et des victimes a cependant été conservé tout au long des rencontres.

De même, dès la 1<sup>ère</sup> rencontre, auteurs et victimes ont choisi de se placer autour de la table de façon indifférenciée et tous ont, par ailleurs, accepté de se serrer la main.

Lors des rencontres, un « bâton de parole » symbolique a été utilisé pour garantir le respect de l'expression de chacun.

A l'image de ce qui est ressorti des « rencontres détenus-victimes » (RDV) à la maison centrale de Poissy, nos rencontres ont permis l'expression authentique des ressentis personnels et elles ont été marquées par plusieurs moments émotionnellement forts, parfois de tension, souvent d'empathie.

Si auteurs et victimes ont tous exprimé leur satisfaction d'avoir participé à ces rencontres, plusieurs questions seront analysées de manière approfondie : Ont-ils eu le sentiment de pouvoir s'exprimer comme ils l'entendaient ? Se sentent-ils compris et apaisés ? Qu'ont-ils appris des autres ?...

En effet, une étude d'impact menée par l'Institut Français par la Justice Restaurative (IFJR) répondra d'ici fin 2015 à ces différents points et concernera tant auprès les participants que les professionnels qui y ont été associés.

### Les prochaines actions de notre service de justice restaurative

L'APCARS participera à de nombreux projets en 2015 et 2016, parmi lesquels :

- de nouveaux cycles de « rencontres condamnés-victimes » (RCV) en partenariat avec le SPIP du Val d'Oise, le SPIP de Paris, et le SPIP du Val-de-Marne notamment ;
- des « rencontres détenus-victimes » (RDV) organisée par la maison centrale de Poissy, le SPIP des Yvelines et l'INAVEM (identification, entretiens d'information auprès de personnes victimes d'actes criminels) ;
- L'élaboration avec l'IFJR et l'expérimentation d'une nouvelle mesure de justice restaurative.

#### A propos de l'APCARS

L'association de politique criminelle appliquée et de réinsertion sociale (APCARS) a été fondée par la Chancellerie il y a plus de 35 ans. C'était alors la première association en France à apporter aux juges des éléments sociaux et de personnalité concernant des personnes déférées (précédemment, dans les procédures de flagrants délits, désormais en comparution immédiate).

Autre singularité, l'association est présente tout au long de la chaîne pénale, auprès des auteurs et des victimes.

Cette position privilégiée nous permet d'observer la justice pénale de l'intérieur et d'en tirer plusieurs enseignements qui touchent à la prévention mais aussi au traitement de la délinquance.

#### Quelques informations complémentaires

Activités au sein de 5 TGI : Bobigny / Créteil / Marseille / Nanterre / Paris

**18 000** enquêtes sociales rapides / **600** enquêtes de personnalité / **400** médiations pénales / **300** contrôles judiciaires socio-éducatifs / **3 500** victimes prises en charge / **300** personnes sortantes de prison hébergées et suivies socialement dans nos centres d'hébergement et de réinsertion sociale / **400** participants à des stages de sensibilisation aux dangers des stupéfiants

**6,5** millions d'euros de budget annuel

**160** intervenants professionnels (travailleurs sociaux, psychologues, juristes,...)

Membre de la Fédération Nationale des Associations de Réinsertion Sociale (FNARS), Citoyens & Justice, l'Institut National d'Aide aux Victimes et de Médiation (INAVEM)

**Contact : Audrey Malacain, responsable communication**

**(01 44 32 62 92 - [communication@apcars.org](mailto:communication@apcars.org) - [www.apcars.fr](http://www.apcars.fr))**